Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260909-2026_09_164-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES

CANTON DE FOUGERES-1

COMMUNE DE ROMAGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 SEPTEMBRE 2026

Auteur du document :Mme Aline LE BOUÉDEC, Maire de Romagné
Date de mise en ligne : 11/09/2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf septembre, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Aline LE BOUÉDEC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal	02/09/2026
Date d'affichage de la convocation	02/09/2026
Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	18
Nombre de conseillers votants	19

Etaient présents :

Mme Zilpa VILSALMON, 1ère Adjointe	M.Clarence KAYOMBO-KANKU, conseiller municipal
M.Denis MANCEAU, 2ème Adjoint	M.Julien LEVEZIEL, conseiller municipal
Mme Claudine COUDRAY, 3ème Adjointe	M.Quentin DESPAS, conseiller municipal
Mme Nathalie FOUILLARD, conseillère municipale	Mme Anaïs MONPAYS, conseillère municipale
M.Christophe DÉSAUNAY, conseiller municipal	M.Antoine DUREPAIRE, conseiller municipal
M.Jonathan BOULVAIS, conseiller municipal	M.Romain FIZE, conseiller municipal
Mme Sabrina LE BOLLOCH, conseillère municipale	Mme Céline BALLUAIS, conseillère municipale
Mme Marie-Pierre PIGACHE, conseillère municipale	M.Nabé DIARRASSOUBA, conseiller municipal
M.Anthony CHAILLOT, conseiller municipal	

Etaient absents excusés : Mme Corine CHAVOIX

Etait absent : néant

Pouvoirs : De Mme Corine CHAVOIX à Mme Aline LE BOUÉDEC

M.Romain FIZE est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2026/09-164 : Objet : Applications Berger Levrault – Evolution vers WE MAGNUS

Rapporteur : Mme Aline LE BOUÉDEC, Maire de Romagné

La commune utilise les logiciels Berger-Levrault pour sa gestion administrative.
Le prestataire propose désormais la solution accessible en ligne WeMagnus, destinée à regrouper plusieurs domaines de gestion communale au sein d'une plateforme unique hébergée et maintenue par l'éditeur.
Le pack proposé couvre notamment :

- la gestion financière et comptable ;
- les ressources humaines et la paie ;
- l'état civil et les élections ;
- les assemblées et délibérations ;

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260909-2026_09_164-DE

- la facturation ;
- les outils de dématérialisation avec la DGFIP et la Préfecture.

Le contrat comprend également l'hébergement, la maintenance, les mises à jour réglementaires, l'assistance et l'accompagnement au déploiement.

Conditions financières
Contrat hébergement, déploiement, mise à jour, assistance

- WeMagnus Optimal : 6 733 € HT par an

Prestations de mise en service

- Formation Gestion Financière : 2 jours pour un montant de 2 020 € HT.
- Ouverture et paramétrage du compte : 750 € HT.

Principales caractéristiques du contrat

- Durée ferme : 36 mois.
- Hébergement et sauvegarde des données assurés par Berger-Levrault.
- Assistance utilisateurs incluse.
- Mises à jour réglementaires incluses.

Vu la proposition commerciale de la société Berger-Levrault;
Considérant l'intérêt de disposer d'une solution intégrée et hébergée pour la gestion administrative de la commune ;
Vu l'avis de la commission des finances du 02/09/2026
Après avoir entendu l'exposé du Maire et les débats,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, dont un pouvoir par :
19 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Approuve** la souscription du contrat de services WeMagnus Optimal proposé par la société Berger-Levrault.
- **Accepte** le contrat pour une durée de trois ans.
- **Prend acte** du montant annuel de 6 733 € HT pour l'abonnement qui sera actualisé chaque année ;
- **Approuve** le montant des formations à 2020 € HT et celui des prestations de mise en service à 750 € HT ;
- **Autorise** Madame la Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce contrat et à son exécution.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au BP 2026 et le seront au BP 2027.

Certifié exécutoire compte tenu
- de la transmission en Préfecture
De Rennes le : 11/09/2026
- de la publication :
Le : 11/09/2026
La Maire, Aline LE BOUÉDEC

MAIRIE DE ROMAGNE (ILLE ET VILAINE)

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,

La Maire

Aline LE BOUÉDEC

MAIRIE DE ROMAGNE (ILLE ET VILAINE)

Le Secrétaire de séance, M.Romain FIZE